

**Animation socio-culturelle - Formation - Emploi des Jeunes - Prévention -  
Secteur Animation - Répartition de subventions**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement des subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>
Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux	250 000 F
MJC de Palente	335 000 F
MJC du Loutelet (fonctionnement)	110 000 F
ARETE	140 000 F
Régie de Fontaine Ecu	130 000 F
FRATE (action culturelle)	70 000 F
Association socio-culturelle Clairs-Soleils	36 000 F

La somme totale, soit 1 071 000 F, serait à prélever au chapitre 945.90.657 code service 47030 du budget de l'exercice courant.

La 14<sup>ème</sup> Commission Municipale s'est prononcée favorablement sur ces propositions.

Sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions proposées.